



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.04.09/16

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250409-DCM2025-0409-16-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Séance du 9 avril 2025 à 18h30

Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ
Rapporteur : Mme Sylvie SERMONDADAZ

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, , Sylvie CHARNAUD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. LOMBARD), Corinne FAVRE-ROCHEX (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Jean-Michel REBET (Procuration à S. CHARNAUD), Taylor DEVOUASSOUX (Procuration à P. DUCIMETIERE), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Dénomination de la voie privée du lotissement – Impasse Saint-Joseph

Il est rappelé à l'assemblée qu'il appartient au Maire de faire procéder par le Conseil Municipal à la dénomination des voies publiques et de porter les noms retenus à la connaissance du public.

En revanche, la dénomination des voies privées est en principe une faculté laissée à l'appréciation des propriétaires concernés. Cette faculté est cependant exercée sous le contrôle du Maire.

En effet, le Maire tient de ses pouvoirs de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies publiques ou privées, et d'interdire celles qui seraient contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la délivrance à Monsieur Olivier CHOMAT du permis d'aménager n°PA07422423A0001 pour un lotissement de deux lots a conduit à la création d'une nouvelle voie privée débouchant sur l'Avenue de la Bénite Fontaine.

Le lotisseur a proposé trois dénominations : Impasse des Fornets, Impasse St Joseph et Impasse de la Patience. Pour éviter toute confusion avec la Route des Bois de Fornets et la Rue de la Patience, la commission Urbanisme et habitat propose de retenir « Impasse Saint-Joseph » en lien avec le lieu-dit.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article R.2512-6,

Considérant qu'il convient d'attribuer une dénomination à la nouvelle voie privée du lotissement susvisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la dénomination de « Impasse Saint-Joseph » est donnée à la voie privée desservant le lotissement de lots créé par Monsieur Olivier CHOMAT ;

- **PRECISE** que la présente décision sera transmise au Centre des impôts foncier de Bonneville, aux services postaux et de secours ;
- **PRECISE** qu'en application de l'article R. 2512-6 du Code Général des Collectivités territoriales, la fourniture et la pose de la plaque portant l'indication du nom de la voie sera assurée par la Commune de La Roche-sur-Foron aux frais des propriétaires ou, à défaut, du lotisseur.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 15 avril 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 9 avril 2025

Le Secrétaire de séance,
M. Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

